

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°9 LYON – 26 et 27 mai 2017

SAISON 2016/2017

Présents :

E. TANGUY, C. ALBE, A. DE FABRY, Y LABROUSSE, F. AVABY, C. MOURADIAN, P. ALLAMASSEY, C. BAGATTO, B. CERVETTI, F. De BERNON, D. DECONNINCK, JP. DUBIER, C. DURAND, C. GANGLOFF, JL. GOUVERNEUR, G. HENRY, L. LACHAISE, G. MABILLE, M. MARTIN-DOUYAT, S. MOUEZY, V. ROCHE, P. VOUILLOT, A. GRIGUER, A. MARCAGGI, C. DARCEL, A. GIUBERGIA, N. TURIN/A. MARCAGGI, L. TORRECILLAS

Excusés : P. MERCIER représentée par E. TANGUY/ E. KOZLUDERE représentée par P. VOUILLOT/ V. LE THOMAS représentée par L. TORRECILLAS/ L ROYO représentée par P. ALLAMASSEY/M . AKILIAN représentée par E. TANGUY/J. LOGEAIS

Assistent : P. VENDRAMINI représentant A. GEMISE FAREAU, JP. ALORO, A. GUIGUET

Invités : A. DAGORNE/C. THOMAS

Le quorum étant atteint, Yves LABROUSSE, Secrétaire Général de la FFVB ouvre la séance le vendredi 26 mai à 14 h 00, Le Président retenu pour une réunion avec les Président BELGE et PORTUGAIS arrive à 14h20.

1. INFORMATIONS DU PRESIDENT DE LA FFVB

Le Président fait un rapide compte rendu de la réunion WEVZA qui vient de se tenir et de la régularisation financière qui va intervenir, la WEVZA étant définitivement sortit de ses problèmes financiers ayant encaissés les sommes dues par la FIVB et la CEV.

Le Président présente ses félicitations les beacheurs pour les résultats obtenus récemment, ainsi que le club de TOURS VB pour sa victoire en CEV CUP et le club de Chaumont pour sa place de finaliste en Chalenge CUP CEV, il y a bien longtemps que deux clubs Français n'ont pas été en finale de coupe d'Europe.

Le Président informe le CA de la négociation pour le renouvellement du contrat avec Mikasa avec une dotation de 22 000 € HT et de 800 ballons au lieu de 200 les années précédentes dont 200 ballons destinés aux territoires d'outre-mer.

Alain GRIGUER, Président de la LNV et partenaire de Molten indique qu'un problème de communication entre Molten et la FFVB est à l'origine du problème de renouvellement du contrat, le Président de la FFVB indique qu'une rencontre est prévue avec cet équipementier et qu'il va reprendre ce dossier lui-même.

Le Président a assisté, en présence du président DECONNINCK à l'ouverture des volleyades à Tourcoing. Il souligne le professionnalisme du club pour l'organisation de cette manifestation et en même temps souligne la qualité de l'évènement organisé le même jour où plus 1000 jeunes ont participé à la journée Berteau, où était présent André LECLERCQ, ancien Président de notre Fédération.

Le Président félicite Denis MASSEGLIA pour sa réélection à la présidence du CNOSF.

Le Président se félicite et remercie la FIVB de permettre à notre équipe de France féminine de participer cette année au Grand Prix Féminin, depuis 1974 aucune équipe de France féminine n'a participé à une compétition mondiale et cette confiance qui nous est accordée par la FIVB sera sans aucun doute un accélérateur de performance pour notre projet AMBITION 2024.

Eric TANGUY présente officiellement Axelle GUIGUET comme Directrice Technique Nationale, elle assurait l'intérim depuis le mois de janvier et vient d'être nommée officiellement.

2. INFORMATIONS DU PRESIDENT DE LA LNV

Le Président Alain GRIGUER se félicite aussi de la réussite des clubs français en CEV mais il indique la difficulté de constituer un calendrier attractif et cohérent pour le championnat professionnel national. En effet, si la LNV respecte le calendrier européen le championnat national devrait commencer après le 15 octobre et finir avant le 30 avril ; s'ajoute le calendrier de la ligue mondiale.

Le Président TANGUY souligne que la FIVB et la CEV ne connaissent pas les problématiques de nos championnats nationaux professionnels et qu'il est indispensable de trouver une formule de championnat qui respecte les clubs et les joueurs, notamment pour éviter la fatigue excessive, les blessures, etc.

Le Président GRIGUER indique que la convention avec la FFVB n'est toujours pas signée et demande une prolongation d'un an de la convention actuelle.

Le Président TANGUY informe que la convention va être reconduite pour un an, et que c'est souhaitable car il faut se donner le temps et ne pas traiter ce sujet important trop rapidement. Une demande au Ministère sera faite dès la semaine prochaine puis à l'AG.

3. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

PV de la Commission des Educateurs et de l'emploi du 22/03/2017

Le PV est approuvé à l'unanimité

PV de la Commission Centrale Sportive du 14/03/2017

Le PV est approuvé à l'unanimité

PV de la Commission Centrale Sportive du 4/04/2017

Le PV est approuvé à l'unanimité

PV de la Commission Centrale des Statuts et Règlements du 13/03/2017

Le PV est approuvé à l'unanimité

PV de la Commission Centrale des Statuts et Règlements du 20/03/2017

Le PV est approuvé à l'unanimité

PV de la Commission Centrale d'Arbitrage du 1/04/2017

Le PV est approuvé à l'unanimité

PV de la Commission Centrale Financière du 24/04/2017

Le PV est approuvé à l'unanimité

Extrait du PV de la Commission Centrale Financière du 24/05/2017

L'extrait du PV est approuvé à l'unanimité

PV de la Commission Scolaire et Universitaire du 02/05/2017

Le PV est approuvé à l'unanimité

PV présentés : CEF des 21-22/04/2017 – CEF du 24/05/2017 – CS DNACG du 14/03/2017 – CCD du 25/02/2017 – CCD du 20/04/2017- CACCF du 15/03/2017.

4. SECTEUR PRESIDENCE

- a) Projet fédéral : le plan du projet a été travaillé en bureau, actuellement le document est en cours d'écriture, il sera finalisé pour la rentrée de septembre et servira de base pour l'élaboration du PPF.
- b) Logo et charte graphique FFVB : Caroline THOMAS, Responsable de la Communication, montre aux membres du CA le nouveau logo et la charte graphique validés en bureau exécutif. La présentation officielle et les déclinaisons pour les ligues seront faites en AG fédérale.

Laurent TORRECILLAS demande si la nouvelle appellation est déposée et il y a eu une information à la presse. Eric TANGUY répond oui pour le dépôt du logo et de la marque FFvolley, la diffusion officielle se fera lors de l'AG y compris pour les medias.

Laurent TORRECILLAS demande si une véritable politique de marketing va être menée. Réponse affirmative du Président.

Les documents avec les anciens logos ainsi que les visuels seront encore utilisables pour quelques temps.

Le Nouveau Logo est adopté à l'unanimité.

Le CA adopte à l'unanimité le fait d'imposer la déclinaison du logo et de la charte graphique aux ligues et aux comités et ce afin de renforcer notre identité visuelle.

La Nouvelle Ligue mondiale a été présentée et la France fait partie des 12 pays majeurs qui seront assurés de participer jusqu'en 2024, cette nouvelle formule aura pour avantage de nous offrir une plus grande visibilité sportive et de pouvoir anticiper les organisations voire plusieurs années à l'avance.

Le droit de participation est de 100 000 \$ chaque année, les droits TV sont commercialisés par FIVB qui mutualise et reversera sous forme de prime qualitative aux pays.

La FFVB a gagné le concours lancée par HERBALIFE pour choisir un sport qu'ils vont soutenir, notre fédération a remporté ce concours face à celles de HANDBALL, de NATATION et d'ATHLETISME, HERBALIFE devient donc un nouveau partenaire de notre Fédération.

Etude du renouvellement de contrat, en 2018, pour GENERALI et ERREA. Christian ALBE, Trésorier, souligne que le renouvellement du contrat avec GENERALI est important. Le Président indique que, compte tenu des résultats de l'équipe de France, le niveau de négociation ne sera pas du même niveau.

Candidature Euro 2019

Le dossier est déposé auprès de la CEV. Ce document de 160 pages en anglais est à disposition sur demande. Le Président souligne que le seul point noir demeure le droit de participation qui est de 5 millions d'euros demandé par la CEV. La FFVB et ses partenaires ne proposent qu'un million d'euros mais qui correspondent à un montant honnête.

La boutique : les frais trop importants demandés par le prestataire ont contraint le Bureau Exécutif à prendre la décision d'effectuer les ventes en direct. Un camion-magasin sera installé à PAU.

5. SECTEUR SECRETARIAT GENERAL

a) Composition de la Commission Fédérale d'Appel Antidopage

- Proposition du Docteur Jacques BLANC comme médecin suppléant. La Proposition est adoptée à l'unanimité

b) Commission Electorale Fédérale

- Le secrétaire général informe la CA du choix du conseil de surveillance sur le poste de président de la commission électorale fédérale, c'est M. Jacques HUBY qui occupe la fonction de Président de la Commission Electorale Fédérale.

c) Commission Centrale Sportive

- Suite à la démission de Rodolphe ADAM, la proposition du Bureau est que M. Jacques TARRACOR occupe cette fonction, La proposition est votée à l'unanimité.

d) Commission Fédérale Volley Assis et de la commission Fédérale de VB des sourds

Ces deux nouvelles commissions sont créées pour répondre à ces deux nouvelles disciplines dépendant maintenant de notre fédération.

Les Membres de la Commission Volley Assis sont : Florian WOJCIK, Jean-François RYELANDT, Maxime CHOUETTE, Alain ARDNER, Isaline SAGER-WEIDER, Nicolas BREZENAC, Brigitte CERVETTI (CA) et Chrystel BERNOU (DTN).

Les membres de la commission Fédérale de Volley sourd sont : Cédric TAHON, Anouchka ARROYO, Fanny BENKLAOUZ, Anne COHEN, Jean-Thierry IMBOLA, Emmanuel LACAS, Simon OLIEL, Chrystel BERNOU (DTN).

La proposition est adoptée à l'unanimité

e) Commission Scolaire et Universitaire

La Commission est animée par Michèle AKILIAN et Marc VANTOUROUT, la CA entérine ces deux personnes à l'unanimité.

f) Commission Centrale Statuts et Règlements

Suite à la démission de M. Gérard REMOND, le secrétaire général propose la candidature de M. Alain ARIA comme membre de la CCSR.

M. TORRECILLAS et Mme LACHAISE, interrogent le Président sur la viabilité de cette candidature compte-tenu de l'activité de M. ARIA au sein du Conseil de Surveillance.

Gérard MABILLE, Président de la CCSR et Eric TANGUY indiquent que d'autres membres du Conseil de Surveillance siègent dans des commissions avec voix consultatives. Gérard MABILLE souligne l'implication sans faille d'Alain ARIA au sein de cette commission. Il est demandé que M. ARIA soit membre de la CCSR à titre consultatif et non délibératif.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

g) Assemblée Générale de la FFVB

Le calendrier administratif et statutaire de l'AG est adopté à l'unanimité.
L'Ordre du jour de l'AG FFVB des 24 et 25 juin 2017 est adopté à l'Unanimité

- Modifications statutaires et réglementaires (Statuts et RI de la FFVB)

Laurent TORRECILLAS demande au Président TANGUY si ses déplacements au cours de la précédente campagne électorale avait été à la charge de la FFVB ou à sa charge personnelle et propose qu'il soit voté un budget de fonctionnement pour les campagnes électorales.

Le Président TANGUY indique que ses deux déplacements spécifiques à la campagne électorale avaient été à sa charge personnelle et qu'il tenait à disposition tous les justificatifs et que son relevé de compte bancaire personnel a été montré à la Présidente du conseil de surveillance.

Il est fait un tour de table sur la Proposition de M. TORRECILLAS de permettre à chaque futur candidat à la présidence de notre fédération de disposer d'un budget de remboursement de frais sur présentation des justificatifs.

Contre : 8
Pour : 8
Abstention : 15

Devant une égalité parfaite la voix du Président de la FFVB devient prépondérante, M. TANGUY décide de changer son vote par un OUI et d'aller dans le sens de la demande de M. TORRECILLAS.

- Modifications des règlements généraux

Il est adopté le principe qu'un dirigeant soit dispensé de présenter un certificat médical pour être licencié.

Il est adopté le principe que les frais de cautionnement versés par les clubs en cas d'appel leur soient remboursés s'ils obtiennent gain de cause. Cette mesure était déjà en application mais pas inscrite dans les règlements.

Création d'une mutation exceptionnelle pour les licenciés contraint de muter pour des causes de déménagements par exemple, la validation de ces mutations et de la responsabilité de la CCSR.

Création d'une licence passerelle pouvant permettre à un licencié d'une fédération affinitaire sous convention avec la FFVB de participer à la coupe de France Compet'lib.

Règlement des infractions sportives et administratives, la mise à jour est adoptée à l'unanimité.

Le barème des sanctions du RGIS Arbitrage est adopté à l'unanimité

- Etude des Vœux des GSA :

35 vœux ont été déposés sur le serveur de la FFVB

Près de 20 ont été repris dans les propositions des commissions

Une synthèse des avis du CA avant présentation à l'AG est déclinée ci-dessous

| N° | Commentaire | Présenter |
|----|--|-----------|
| 1 | OK | OK |
| 2 | A RAJOUTER DANS REGLEMENT | NON |
| 3 | SUPPRIME | NON |
| 4 | A RAJOUTER DANS REGLEMENT | NON |
| 5 | A RAJOUTER DANS REGLEMENT SOUS RESERVE DU SECTEUR SPORTIF | NON |
| 6 | SUPPRIME | NON |
| 7 | PAS POSSIBLE | NON |
| 8 | A TRAITER EN DEROGATION | NON |
| 9 | A ETUDE A AAL SOUS AUTRE FORME | NON |
| 10 | NON RECEVABLE SOUHAIT | NON |
| 11 | SERA MIS A L'ETUDE SECTEUR SPORTIF | NON |
| 12 | SERA MIS A L'ETUDE SECTEUR SPORTIF | NON |
| 13 | SOUHAITS VOIR SECTEUR SPORTIF | NON |
| 14 | EN ATTENTE REPONSE MINISTERE (DTN) | OK |
| 15 | A ETUDE A AAL SOUS AUTRE FORME | NON |
| 16 | VOIR DANS TARIFICATION | NON |
| 17 | REGEMENTATION TARIFAIRE | NON |
| 18 | REPRISE PARTIELLE DANS LA REGLEMENTATION | OUI |
| 19 | PRIS EN CHARGE PAR SERVICES COMPETENTS | OUI |
| 20 | OK | OUI |
| 21 | VOIR HARMONISATION AU REGLEMENT RGES FAVORABLE A SUPPRESSION 45 Points | OUI |
| 22 | NON VALIDE REVOIR REFONTE AU NIVEAU FEDERAL | OUI |
| 23 | OK AJUSTEMENT FORMULE SPORTIVE | OUI |
| 24 | OK PROPOSITION DE LA SPORTIVE A 14 | OUI |
| 25 | SOUHAITS VOIR SECTEUR SPORTIF | OUI |
| 26 | PRISE EN COMPTE PAR SECTEUR SPORTIF VOIR VŒUX 21 | OUI |
| 27 | OK PRECISER M20 ET MOINS | OUI |
| 28 | PAS RECEVABLE | NON |
| 29 | OK VOIR REGLEMENTATION SI 20 OU 21 | OUI |

| | | |
|----|--|-----|
| 30 | NON | OUI |
| 31 | A VOIR AVEC LA CCS ET SPORTIVE | OUI |
| 32 | RGES A VOIR CHANGER POUR 10° | OUI |
| 33 | DÉJÀ VU EN 21 ET 26 | OUI |
| 34 | NON | OUI |
| 35 | PAS FAVORABLE EN L'ETAT MIS EN ETUDE SECTEUR SPORTIF | OUI |

La Proposition de mise en place d'un nouveau barème DAFA (point nécessaires) avec mise en place d'un nouveau décompte des matchs arbitrés, cette proposition est refusée en l'état par le CA et doit être reformulée pour une présentation ultérieure.

Allègement des obligations pour les divisions Elite, il est proposé de supprimer la déclaration de son intention d'accéder en LNV et ainsi permettre à tous les clubs de jouer avec les mêmes règles à la base, les clubs désireux de monter en LNV devront se soumettre au règlement d'accession de la LNV.

Il est proposé en plus de l'amende financière en cas de manque de JIFF sur le terrain, de rajouter à partir de la 3eme récidence le retrait d'1 point au classement à chaque rencontre.

Ces propositions seront soumises aux votes de l'AG de la FFVB de Nantes.

6. SECTEUR FINANCES

a) Bilan et compte de résultats 2016

Le trésorier présente le bilan et le compte de résultat 2016

Les principaux point de variations sont une hausse des partenariats de +253 K€, une hausse des produits licences de +141 K€ due à l'augmentation du nombre, une baisse des produits Ligue Mondiale avec -660 K€ due à la troisième place au lieu de la première, une baisse des frais de personnels de -469 K€.

Certaines charges sont en hausse comme les frais d'arbitrages +113 K€, +114 K€, aides aux ligues comités et clubs +158 K€

Le résultat 2016 est donc légèrement excédentaire de 16 K€ sachant que le budget prévisionnel 2016 était de -490 K€.

Les créances portées au Bilan sont des créances de Partenaires, FIVB, Appart City.

Vote : approbation à l'unanimité, le bilan sera soumis à l'approbation de l'AG.

b) budget rectifié 2017

Le trésorier présente le budget rectifié 2017 avec les données les plus récentes, la projection est un déficit de 290K€ sachant qu'il n'est fait aucune projection de recettes ligue Mondiale mais que 200K€ de primes pour les internationaux sont prévues.

Ce budget rectifié est approuvé à l'unanimité.

c) Approbation des tarifs 2017/2018

Les tarifs 2017/2018 comprennent une augmentation de 2% correspondant au coût de la vie avec un rattrapage sur 3 ans au moins.

Une remise de 2€ est approuvée pour la prise d'une licence indoor et d'une licence Beach en même temps.

Vote : **contre 1**
 Approbation à la majorité

d) Approbation du Budget prévisionnel 2018

Le budget 2018 est présenté à l'équilibre. Il est prévu 200 K€ de primes pour les internationaux sachant qu'il y aura les championnats du Monde en 2018, aucune recette de Ligue Mondiale n'est prévu, ce budget est donc comme d'habitude élaboré avec la plus grande prudence.

Vote : **contre 0**
 Abstention 2
 Approbation à la majorité - 2 contre JP Dubier L. Torrecillas

e) Point sur Ressources Humaines

Christian ALBE, en charge de cette mission indique qu'il souhaite mettre en place une réelle politique salariale au cas par cas. Les augmentations en fonction du coût de la vie sont toujours en vigueur mais la volonté d'attribuer des primes individuelles pour intéresser et motiver le personnel est présente.

f) Questions diverses

Christian ALBE indique qu'il mène plusieurs études et analyses financières :

- La boutique
- Les supervisions des arbitres
- La dette des clubs
- La négociation des frais de banque
- Le budget des commissions

7. SECTEUR DEVELOPPEMENT

Projet label club citoyen

Présentation succincte du projet label club citoyen. Les critères d'attribution sont à définir.
La Proposition de création du Label est approuvée à l'unanimité.

8. DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

a) Organisation de la DTN (non abordé)

b) Parcours de Performance Fédéral

Le PPF sera élaboré pour 2017-2024 (2 olympiades) avec un programme d'accès à la performance et excellence territoriale (liste espoirs), et un second niveau : la performance nationale (listes seniors et élite, liste « relève »).

La conséquence pour les territoires et la validation du PPF est la qualification des listes selon les résultats internationaux.

Cela implique donc l'obligation pour la FFVB d'avoir des résultats internationaux en féminin et en para-volley au risque de voir nos listes de joueurs et joueuses de haut niveau diminuer.

Le PPF inclura une stratégie à développer pour renforcer la détection, que ce soit au niveau régional ou national pour aller chercher des potentiels hors de la FFVB et notamment dans le scolaire.

Le circuit de validation du PPF se fera dès le mois de septembre par l'ANOF (INSEP) et une délégation Ministérielle, puis par le CA.

Le PPF fera l'objet d'aller-retours avec le Ministère avant validation définitive fin 2017.

9. SECTEUR SPORTIF

a) Proposition secteur sportif

Les RPE des coupe de France de Beach M15, M17 et seniors sont soumis à l'approbation du CA qui entérine ces règlements.

b) Demande des clubs féminins LNV

Les Clubs féminin de la LNV demandent à la FFVB de pouvoir passer la poule de Ligue AF à 14 clubs, ce qui implique des montées supplémentaires de l'Elite.

Le Bureau de la LNV a organisé un sondage parmi les clubs et la réponse est majoritairement négative, cette demande étant devenue sans objet, elle est retirée.

Le Président rappelle la demande de la FFVB qui devrait faire partie du PPF qui est l'accueil du Pôle France Masculin de Montpellier en Ligue B masculine et l'accueil du Pôle France Féminin en Ligue A féminine.

11. SECTEUR OUTRE-MER

Le territoire de TAHITI qui est structuré en Fédération souhaite intégrer la FFVB. La convention est présentée au CA et elle est approuvée à l'unanimité.

Cette convention permettra à la FFVB de disposer de plus de licenciés et de faire de la détection de talents à Tahiti.

Tahiti pourra bénéficier de la formation que ce soit de cadres ou d'arbitres et pourra participer aux volleyades et autres compétitions de la FFVB.

L'adhésion des licenciés de la Fédération Tahitienne à la FFVB se fera au travers d'une licence passerelle proposé à 3€ pour les seniors.

12. SECTEUR FORMATION

Présentation par Nicolas SAUERBREY DTN Adjoint de la proposition de nouvelle architecture des diplômes.

Diplôme d'**entraîneur régional** : demande de formation à la carte non certifiée.

3 modules du socle de base (30H + 20H + 22H + 30H en club) + certification (2H) + 2 sur 3 modules de renforcement de 12H (dont beach obligatoire) + 2 sur 3 modules de professionnalisation (de 12H). Avec le socle de base + modules, l'entraîneur peut valider 80 % des UC du **BPJEPS**, avec carte pro.

Débat sur les parcours de formations différenciées (animateur, encadrement professionnalisé).

Diplôme d'**entraîneur national** : 2 socles communs N3 + 2 modules au moins de renforcement du socle N2 + 2 modules de professionnalisation sur 3 (dont le volley assis, en discussion) + rapport final de certification. Toutes les UC du **DEJEPS** sont alors validées, avec carte professionnelle.

Diplôme professionnel d'**entraîneur expert performance** : 3 modules du socle élite = 5 modules obligatoires + 2 modules de professionnalisation + 2 stages en situation sur 3 dont 1 obligatoire avec une équipe nationale indoor ou beach + certification. Validation par un **DESJEPS** (pas possible tous les ans).

Intervention d'A. DE FABRY qui souhaite que le futur diplôme d'entraîneur régional comporte un module dont le contenu serait établi par l'ETR de chaque Ligue.

La séance est levée le samedi 27 mai à 17h15.

Le Président,
Éric TANGUY

Le Secrétaire Général,
Yves LABROUSSE